

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CCAS DU 04 DECEMBRE 2020 à 20H00**

Sous la Présidence de Monsieur Rachel PASCAL, Président du Conseil d'administration.
La convocation a été adressée le jeudi 26 novembre 2020 avec l'ordre du jour suivant :

1. Situation « Covid 19 »
2. Préparation 2021
3. Affaires diverses

Étaient présents : Mesdames Elisabeth HUSSARD, Delphine JOLIOT, Roseline PIROTTE, Christiane SCHUELLER, Tiffany FRABOULET, Monique STEGNER, Marie-Pierre VINET ; Messieurs, Rachel PASCAL, Roger CHOTTIN

Était absente : Madame Salimata SPINATO

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Pierre VINET

Compte-rendu affiché le 09 décembre 2020.

1. Election d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président invite le Conseil d'Administration à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration désigne Madame Marie-Pierre VINET pour remplir cette fonction.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 septembre 2020

Après lecture par tous les membres du CCAS présents, le compte-rendu de la réunion du 18 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Situation Covid-19

Suite au flyer distribué pour aider les personnes en difficulté durant cette période de crise sanitaire, aucune demande particulière n'a été effectuée en mairie.

4. Fêtes de fin d'année

Les membres du CCAS valident l'achat de ballotins de chocolat à distribuer aux habitants de plus de 60 ans :

- Monique STEGNER doit consulter la chocolaterie JOURDAN de Saint-Nicolas-de-Port
- Tiffany FRABOULET gère la carte de vœux

Le Budget prévu pour cette dépense communal est estimé entre 1000 et 1100 euros.

Une distribution sera effectuée le samedi 09 janvier 2021 : rendez-vous en mairie à 9h30.

5. Préparation 2021

Un repas communal devrait être organisé en juin 2021 (en fonction de l'évolution de la pandémie de Covid-19). Le concept et l'organisation de ce repas seront mis en place lors de la prochaine réunion du CCAS.

Au cours d'une prochaine réunion, une aide financière sera à discuter pour les jeunes âgés de 6 à 16 ans, habitants Manoncourt-en-Vermois et qui participent à une activité régulière sportive ou culturelle. Les critères d'attribution pourraient être les suivants :

- activité sur une durée minimale de 4 mois
- activité encadrée par une association
- à justifier à partir du 01 février 2022
- le montant de l'aide fournie par le CCAS sera à définir

La secrétaire de séance

Marie-Pierre VINET



Monsieur Le Président

Rachel PASCAL

